

# Infirmier diplômé d'État (IDE) en structures médico-sociales

L'infirmier, qu'il exerce en établissement ou au sein d'un service de soins à domicile (SSIAD), évolue au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il est le maillon essentiel de l'équipe soignante et agit sur prescription du médecin. Il a pour mission de prodiguer des soins aux personnes, de veiller à leur confort et leur bien-être en vue de maintenir ou d'améliorer leur état de santé. Il appartient à la catégorie des professionnels de santé et intervient dans le cadre d'un [référentiel de compétences réglementaire](#).

## Le métier d'infirmier diplômé d'État c'est :

- Elaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, dans le cadre de son domaine de compétence
- Analyser et évaluer la situation clinique de la personne âgée ou handicapée dans le cadre de son domaine de compétence
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans le cadre de son domaine de compétence
- Analyser et synthétiser des informations permettant la prise en soin de la personne soignée et la continuité des soins
- Identifier et analyser des situations d'urgence spécifiques à son domaine de compétence et définir les actions à mener
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives à son domaine de compétence
- Conduire un entretien d'aide
- Eduquer, conseiller la personne et son entourage dans le cadre du projet de soins personnalisés
- Evaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives
- Travailler éventuellement en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés, de jour ou de nuit

## Où exercer le métier

- En établissement d'hébergement pour personnes âgées ([EPHAD](#))
- Au domicile de personnes âgées ou malades ([SSIAD ou SPASAD](#))
- En établissements et services médicalisés pour personnes handicapées (en [maison d'accueil spécialisé](#), en [foyer d'accueil médicalisé](#), ou encore en [service d'accompagnement médicalisé pour adulte handicapé](#))

## Quels sont les employeurs ?

- Les services médicalisés d'aide à domicile (SSIAD et SPASAD notamment) publics, privés non lucratifs ou commerciaux,
- Les EHPAD publics, privés non lucratifs ou commerciaux,
- Les établissements et services médicalisés pour personnes handicapées privés non lucratifs.

## Les qualités pour devenir infirmier :

En parallèle de ses compétences médicales, l'infirmier doit faire preuve de qualités humaines et relationnelles, de rigueur, d'adaptabilité et de polyvalence et d'une grande résistance physique et psychologique.

## Diplôme et formation

Pour exercer le métier d'infirmier il est obligatoire d'obtenir le diplôme d'État d'infirmier délivré par un **institut de formation en soins infirmiers (IFSI)**. Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, **3 IFSI proposent chaque année 250 places**.

**La formation initiale se déroule en 3 ans.**

L'admission se fait par un concours d'entrée pour les professionnels en formation continue ou via Parcoursup pour les néo-bacheliers et étudiants en réorientation.

**Retrouvez les centres de formation [ICI](#)**